



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Alerte des rapporteurs des Nations Unies sur la pollution aux PFAS

Question orale n° 811

Texte de la question

M. Gabriel Amard interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur ses intentions de prendre des mesures concrètes pour lutter contre la pollution aux PFAS, notamment dans la Vallée de la Chimie. Le 13 mars 2026, quatre rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur le droit de l'humain à un environnement sain, sur le droit à l'alimentation, sur les droits à l'eau potable et sur les substances toxiques ont transmis des lettres au Gouvernement dans lesquelles ils expriment leur vive préoccupation « quant aux effets néfastes sur les droits humains des activités d'Arkema France et de Daikin Chemicals France [et leurs conséquences] sur les populations concernées dans les départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère ». Plus de 220 000 personnes résident et travaillent dans cette zone et sont surexposées à des concentrations élevées de PFAS. Elles font face à des risques accrus de développer des troubles cardiovasculaires, endocriniens, respiratoires et digestifs. Outre la responsabilité de Daikin et Arkema, les quatre rapporteurs mettent clairement en cause le Gouvernement et soulignent son inaction pour garantir « les droits des habitants de la région à bénéficier du meilleur état de santé possible ». Les rapporteurs ont donné 60 jours au Gouvernement pour répondre à ces questions avant la communication de leurs conclusions au Conseil des droits de l'Homme. Dans ce contexte, il l'interroge sur ses intentions de donner suite à l'alerte émise par les rapporteurs des Nations Unies et sur les mesures concrètes qui suivront cette alerte, dans le but de protéger la population.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Amard](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 811

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)